Accompagnement

Validation des Acquis de l'Expérience

POUR QUI ?

L'accompagnement à la VAE s'adresse à tous, sans condition de niveau, d'âge ou de statut : Salariés (CDI, CDD, intérimaires...), Non-salariés (commerçants, artisans, exploitants agricoles, professions libérales...), Agents de la fonction publique, Demandeurs d'emploi, Bénévoles (dans une association ou un syndicat) L'expérience prise en compte est l'expérience acquise pendant au moins 3 ans (en continu ou non, durée cumulée). Cette expérience doit être en lien direct avec la certification que vous souhaitez obtenir.

La MFR de Montbrison est labellisée par la DRAJES pour l'accompagnement des diplômes Jeunesse et Sport.

OBJECTIFS

* Attester de votre qualification réelle

* Accéder à de nouvelles fonctions

* Faciliter une promotion interne ou votre mobilité professionnelle

* Entreprendre un parcours pour vous requalifier

TARIFS :

Des prises en charge financières sont possibles, selon le statut du candidat :

* salariés : organismes collecteurs du CIF, si vous demandez à bénéficier d'un congé individuel pour VAE, entreprise ou OPCA, si la demande est à l'initiative de l'entreprise,

* non-salariés : dans le cadre de la prise en charge prévue par les organismes collecteurs,

* agents de la fonction publique : dans le cadre du plan de formation,

* demandeurs d'emploi : financeurs publics, selon dispositions en vigueur

Coût : 50 € par heure soit 1000 € pour 20h.

Accompagnement

Validation des Acquis de l'Expérience

MODALITES ET DELAI D'INSCRITPION

METHODES MOBILISEES :

* Suivi individualisé au rythme du candidat :

- Entretien d'explicitation

- Accompagnement du passage de la verbalisation orale ou à la verbalisation écrite

- Aide au choix des expériences professionnelles pertinentes au regard du diplôme visé

DEBOUCHES ET PASSERELLES :

Quel type de certification ?

La Valorisation des Acquis de l'Expérience permet d'obtenir en totalité, ou en partie, une "certification" (diplôme, titre ou certificat de qualification professionnelle), reconnue sur tout le territoire national, sans devoir suivre une formation.

La VAE s'applique à un grand nombre de certifications de tous les secteurs d'activités et à tous les niveaux. Ces certifications sont inscrites dans un répertoire national, le RNCP. Ce sont des diplômes ou titres professionnels délivrés par des ministères.

DUREE :

* Accompagnement entre 10h et 20h maximum

INDICATEURS (sur les 3 dernières années) :

* Nombre de personnes accompagnées : 5
* Nombre de personnes ayant passée la certification :4
* Taux de réussite : 50 %
* Taux de satisfaction : 100 %
* Objectifs atteints : 100%

Pour plus d'informations : www.mfr-montbrison.fr

MFR - 31 AVENUE ALLARD 42600 MONTBRISON - 04 77 58 19 22 – Mail : mfr.montbrison@mfr.asso.fr